

## **Modèle de CONVENTION DE SCOLARISATION**

*Entre :*

*L'école privée catholique ..... sous contrat simple/d'association avec l'état*

*Et Monsieur et/ou Madame*

*Demeurant*

*Représentant(s) légal (aux) de l'enfant*

*Il a été convenu ce qui suit :*

*Article 1er – objet :*

*La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ..... sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique..... ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.*

*Article 2 – Obligations de l'école :*

*L'école ..... s'engage à scolariser l'enfant ..... en classe de ..... pour l'année scolaire ..... et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe.*

*L'école s'engage également à assurer une prestation de restauration, d'étude, de garderie conformément à la demande de .....*

*Article 3 – Obligations des parents :*

*Le(s) parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant ..... en classe de ..... au cours de cette année scolaire .....*

*Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur de l'école et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de les respecter.*

*Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, à savoir ..... et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement arrêté par l'école, ou par le chef d'établissement.*

*Article 4 – Coût de la scolarisation :*

*Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et l'adhésion volontaire à l'APEL.*

*Article 5 – Assurances :*

*Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour sa scolarisation et à produire une attestation d'assurance dans un délai de ..... après l'inscription / s'engage(nt) à souscrire à l'assurance scolaire proposée par l'école.*

*Article 6 – Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris :*

*Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant, puis envoi d'un courrier qui témoignera des manquements constatés.*

*Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef d'établissement veillera à proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant...*

*Date :*

*Signatures :*

*Le(s) parent(s)*

*Le chef d'établissement*